



Joyeuses Fêtes



ARTHAZ Pont-Notre-Dame

Bulletin de liaison n°2 - Décembre 2014



Recensement

Du 15 janvier au 14 février 2015, trois agents (dont l'identité vous sera communiquée par la presse dans la première semaine de janvier) munis d'une carte officielle vont parcourir la commune pour effectuer le recensement de la population.

Le recensement étant rendu obligatoire par la Loi, votre participation est donc essentielle. C'est pourquoi nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à l'agent qui va se présenter à votre domicile.

Edito	3
Vie des associations	4 à 9
Ca s'est passé à Arthaz	10 à 11
Urbanisme	11
Conseil municipal	12 à 17
Etat civil	18
Informations diverses	19 à 23

quelques dates à noter

10 janvier 2015 : Vœux du Maire - salle communale - 19h00

17 janvier 2015 : Loto du Comité des fêtes - salle communale - 19h30

31 janvier 2015 : Troc pêche - salle communale - journée

21 février 2015 : Soirée du foot, repas - salle communale - 20h00

28 février 2015 : Belote du Sou des écoles - salle communale - 19h30

15 mars 2015 : Familles rurales, repas des anciens - salle communale - 11h30

21 et 22 mars 2015 : Arthaz entraide, salon de la moto ancienne - salle communale - journée

22 mars 2015 - 29 mars 2015 : Elections Départementales - Mairie - 8h00 / 18h00

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées



Chères Arthaziennes, Chers Arthaziens,

Nous sommes aux portes de la nouvelle année, et il n'est pas trop tôt pour vous formuler mes vœux ! J'en formule de semblables pour la prospérité et le développement de notre commune !

Je profite de cet édito pour vous remercier de tous les messages d'encouragement et de félicitations que j'ai reçus suite à mon élection en tant que Sénateur, le 28 septembre dernier. Ce nouveau mandat est un honneur qui n'aurait pas été possible sans le soutien de mes premiers électeurs, les habitants d'Arthaz Pont-Notre-Dame.

Sachez que les nouvelles responsabilités et missions qui me sont confiées désormais ne viendront pas entraver mon rôle de Maire. Mais bien au contraire, je tâcherai d'œuvrer bien plus encore dans l'intérêt de la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame, de ses habitants et de manière générale en faveur des communes rurales de Haute-Savoie.

En ce qui concerne notre belle commune, de nombreux chantiers sont entrepris sur le territoire communal :

- Les travaux de la maison intergénérationnelle avancent plus rapidement que prévu et nous sommes d'ores et déjà en train de finaliser les diverses démarches administratives pour l'attribution des logements aidés, la mise en place d'une délégation de service publique pour la gestion de la micro-crèche et l'implantation des professions libérales.
- La rénovation du bâtiment Jules Ferry va débuter, le permis de construire a été validé et nous allons bientôt procéder aux appels d'offres, ce bâtiment multifonction devra répondre aux exigences du futur.
- A notre demande, le Conseil Général a entrepris la réfection des voiries départementales qui traversent la commune, la route des Echelettes s'est ainsi offert un rafraîchissement, la prochaine est l'aménagement sécuritaire tant attendu du carrefour de Loëx qui débutera prochainement.
- Le syndicat des eaux Rocailles-Bellecombe va remplacer la colonne d'eau sur le secteur des Cormants. De plus une campagne de renouvellement des compteurs d'eau est en cours sur la commune. Ils seront remplacés par un matériel plus moderne, des

compteurs dit « intelligents » avec des relevés effectués par RadioFréquences.

- Suite aux nombreuses micro-coupures, aux nombreux appareils endommagés du fait, nous avons insisté auprès d'EDF pour améliorer leur service. Le renforcement des lignes électriques a donc été effectué courant novembre. Il est aussi important de tailler vos haies et arbres susceptibles de tomber et d'endommager les lignes.

Nous sommes conscient des gênes occasionnées lors de ces différents chantiers, certes perturbants mais nécessaires à notre village. Nous faisons notre maximum pour réduire les nuisances que vous pourriez rencontrer.

Avec le conseil municipal nous continuons nos efforts sur la politique foncière. Suite à une demande de projet déposée en mairie pour la construction de 40 logements collectifs sur les terrains situés en face de la salle communale, nous avons décidé de faire valoir notre droit de préemption et d'acquérir avec l'établissement public foncier par le biais d'une opération de portage de 3863 m². Les réserves foncières constituent un enjeu majeur pour les collectivités locales, dans la mesure où elles peuvent nous permettre d'anticiper la réalisation de projets stratégiques à long terme.

Depuis 2008 nous avons énormément investi sur notre commune, cependant pour le prochain mandat nous nous verrons dans l'obligation de réduire les investissements et de les espacer dans le temps. En effet l'Etat nous contraint à une baisse des recettes et une augmentation des charges.

Le gouvernement impose aux collectivités territoriales un plan d'économies 2015-2017 de 11 milliards d'euros sur un total de 50 milliards. En réalité, ce sont 28,1 milliards de recettes cumulées qui manqueront aux caisses des collectivités territoriales entre 2014, déjà 1,5 milliards d'euros de coupés et 2017. A côté de cela, les charges ne cessent d'augmenter. Par exemple : la réforme des rythmes scolaires, avec un coût de 750 millions d'euros par an, et les charges que l'état continue de transférer aux collectivités sans compensation, comme la fin de l'instruction des permis de construire pour le compte des petites communes.

Au terme de cette année 2014, au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux pour vous et vos familles.

Votre Sénateur-Maire, Cyril Pellevat



Arthaz Sport - 70 ans et toujours plein d'énergie

Historique

1944 -2014 , vieux de 70 ans le club des Maraichers a célébré son jubilé le 31 août 2014. Notre club, bien qu'ayant largement dépassé l'âge de la retraite, a repris des couleurs ces dernières années pour être actuellement plus que jamais actif.

C'est en pleine occupation allemande, qu'une poignée de mordus de foot, animés par Paul Sermondade fondaient la société ARTHAZ SPORTS. Malgré le couvre feu qui rendait les sorties nocturnes dangereuses, plusieurs réunions furent nécessaires à la mise en marche de l'association qui groupa vite une quarantaine de membres. Le Siège se trouvait à l'Hotel Beauséjour et le terrain au hameau de TRUAZ. La première équipe fut formée pour le premier match de son histoire le 06/02/1944 contre la Jonquille de Reigner - le début d'une longue et amicale rivalité - . Ce fut une défaite 3-0, mais cet échec ne décourage pas les responsables, qui quatre jour plus tard 10 février 1944 officialisent les choses et ainsi ARTHAZ SPORTS voit le jour. C'est ce jour là qu'il eu ses statuts, son comité et son règlement intérieur, dont la seule lecture suffirait à faire réfléchir, par sa fermeté les joueurs d'aujourd'hui. A l'époque, la discipline, et la camaraderie représentaient leur seule chance de survie.

Je vais vous retracer brièvement cette vie trépidante de 70 ans. Le club connu une longue période de stabilité jusqu'en 1986 et c'est là qu'il a vécu son apogée sportive de 1963 à 1973 une décennie qui à vu tour à tour son équipe Cadet être en 1963 vice champion départementale, puis l'équipe sénior être champion de première série avant d'atteindre les sommets du foot haut savoyard au début des années 70 avec à la clef une finale de la Coupe Moynat - coupe 1^{er} niveau de l'époque - malheureusement perdue. Ce n'était pas un hasard, mais le fruit d'une politique avant-gardiste de formation chère à Paul Sermondade. Dès 1959 Arthaz-Sports fut un des premiers clubs de cette taille, a posséder une équipe jeune avec des entraînements régulier.

Paradoxalement c'est quand il a déménagé au stade de la Chapelle qu'a commencé une longue période d'instabilité de près de 30 ans avec beaucoup de bas et quelques hauts. Mais depuis 2/3 ans il semble qu'Arthaz Sports ai retrouvé une seconde jeunesse, et s'est même offert comme cadeau d'anniversaire cette année une montée en catégorie supérieure. Bien que ayant du mal a relancer la machine jeune, le club compte actuellement 80 licenciés.



Arthaz Sports 1966



Arthaz Sports 2014



vie des associations

La célébration

Le week-end du 31 août Arthaz-Sports a, en compagnie de la municipalité d'Arthaz fêté dignement ses 70 ans.

Coté sportif le club a reçu pendant trois jours le club bulgare du Levski Dragalevzi – Club filiale du célèbre Levski Sofia – en vue d'un jumelage et d'un voyage retour l'an prochain. Après un périple de 25 heures en bus ils sont arrivés vendredi après midi et ont été reçu par le club puis les joueurs se sont rendus chez les familles de joueurs qui les hébergeaient pour l'occasion. Le soir même M. le Maire Cyril Pellevat a reçus officiellement la délégation en mairie et nos hôtes ont été faits citoyens d'honneur de la commune en recevant chacun la médaille d'Arthaz. Après une journée de samedi réservé au tourisme – visite de Genève et Annecy - dimanche ils ont rencontré l'équipe d'Arthaz pour un match international historique. Le score est anecdotique – large victoire des visiteurs et logique compte tenu de la différence de niveau évidente – ce fut pour tous un grand moment d'amitié et une superbe expérience pour le club.

Coté officiel, la municipalité, en présence de nombreuses personnalités, notamment notre député Virginie Duby Muller, le Sénateur Pierre Hérisson et le capitaine de l'ETG Olivier Sorlin, a inauguré la magnifique terrain synthétique jouxtant la pelouse d'honneur, un outil qui permettra à Arthaz Sports de grandir.

La célébration s'est terminée par un grand moment d'émotion avec la pose d'une plaque en l'honneur de Paul Sermondade fondateur du club en 1944 par Monsieur le Maire, le président du club et de son fils Jean Paul. Un stade Paul Sermondade à Arthaz c'est le moindre des hommages que l'on pouvait rendre à ce grand serviteur du football.



Instant d'émotion pour les proches de Paul-Sermondade



Le terrain synthétique permet de s'entraîner toute l'année, en préservant la pelouse d'honneur



Match amical pour les 70 ans du club



Arthaz Tennis Club - Rentrée

Arthaz Tennis Club a fait sa rentrée et la vie du club s'annonce, comme à l'accoutumée riche en activités et événements. Le club a fait appel à un nouveau professeur M. Olivier Giudicelli - enseignant professionnel de tennis (D.E.) qui par ses nombreuses compétences apportera un souffle nouveau au club. Il assure à temps complet les entraînements de toutes les catégories et organise la vie sportive du club en proposant de nombreuses activités aux jeunes et aux adultes. Cette année encore plusieurs joueurs évoluent en compétition en formant des équipes hommes et femmes aux Championnats Départementaux par équipes pour la saison automne/hiver et également des équipes jeunes. Le loto automnal du club a connu un grand succès en attirant de nombreux participants. Les fonds récoltés seront utilisés pour organiser la vie du club en permettant à tous de profiter des expériences tennistiques variés (déplacement à des prestigieux tournois comme Roland Garros, Monte-Carlo Rolex Masters, Coupe Davis et autres). Le tournoi officiel du club se déroulera lui, comme chaque année en mai 2015. Le club sera ravi d'accueillir des nouvelles personnes qui voudront découvrir ou redécouvrir le tennis sous un nouveau jour.

Pour tout renseignement s'adresser à notre présidente Marie-Therese Collinet au 06 74 98 39 36.

Cette vie du club dynamique et conviviale est aussi possible grâce aux propriétaires des lieux - Martine et Jean-Louis Guimet. Les adhérents apprécient le cadre exceptionnel et verdoyant et l'ambiance familiale qu'ils y trouvent.



Les Rôdeurs Miteux

Pour la 4^{ème} année, notre association organise et participe à de nombreux événements et manifestations ayant pour but de faire revivre et découvrir notre période de prédilection, le Moyen-âge.

Notre compagnie jeune et dynamique fondée en 2010 est composée de 21 membres passionnés, actifs et créatifs.

Basés à Arthaz Pont-Notre-Dame, nos pérégrinations nous mènent dans toute la France ainsi que dans la Suisse et l'Allemagne voisine.

Férus d'histoire (encore heureux) et de déconnade (modestement bien entendu), les Rôdeurs Miteux, c'est avant tout un état d'esprit, une façon de faire qui n'appartient qu'à nous...

Heureux de vous faire découvrir notre univers, n'hésitez pas à nous retrouver sur notre site internet www.rodeurs-miteux.fr ou sur notre facebook <http://facebook.com/rodeurs.miteux>.





Sou des Ecoles - Bourse aux vêtements d'hiver

Paradoxe : un temps estival pour la bourse d'hiver...

Samedi 18 octobre en matinée s'est déroulée la bourse aux vêtements d'hiver et puériculture. Soixante-dix exposants avaient arrangé leurs affaires la veille au soir dans la salle communale.

Pour cette édition, le temps n'a pas joué en notre faveur. Les clients potentiels ont boudé les étals pour profiter du beau temps. Qui avait envie d'acheter manteaux et pulls avec plus de vingt degrés ?

Les bénéfices des manifestations servent à la réalisation des projets scolaires. Cette année, le Sou des écoles doit financer une partie de la classe de mer pour deux classes CE2-CM1 et CM1-CM2.

En effet, les élèves partiront une dizaine de jours en Bretagne à Piriac au mois de mai.

Les maîtresses et leurs élèves cherchent des financements. D'ailleurs, quelques élèves

accompagnés de leurs professeurs sont venus tenir un stand café/gâteaux à la bourse.

Chacun peut aider à ce projet, nous vous rappelons que vous pouvez faire des dons en faveur des associations à diverses occasions (mariage...).

Alors n'hésitez pas si vous souhaitez aider nos petits Arthaziens pour la réussite de leur classe de mer !

Depuis septembre, nous avons un nouveau bureau :

Présidente : Sandrine Falconnet

Vices-présidentes : Valérie Pellevat, Emilie Daïen

Trésorière : Laëtitia Bertrand

Vice-trésorière : Alexandra Ducharne

Secrétaire : Rosine Gillard

Vice-Secrétaire : Jessica Moussier

Communication : Laëtitia Thibert

« Les enfants ont besoin de nous, nous avons besoin de vous ».



Les maîtresses ont également participé pour financer la classe de mer.



Familles Rurales - La rentrée rythmée par de nouveaux horaires

Cette année encore les effectifs de la cantine sont en hausse, La moyenne journalière est de 90 enfants, nous avons tout mis en œuvre pour accueillir ce petit monde :

- les petites et moyennes sections (entre 20 et 25 enfants) sont pris en charge par Marie-Luce, Isabelle et Andrée,
- les troisièmes années de maternelle et les CP sont sous la surveillance de Magali,
- les CE1,CE2, CM1 et CM2, mangent au deuxième service à 12h15 sous la surveillance d'Aurélie, Isaline et Andrée.

Nous vous rappelons les autres activités de Familles Rurales :

Cours de gym avec Freddy :

Gym sensitive seniors : mardi de 9h à 10h

Gym active seniors : mardi de 10h à 11h

Renforcement musculaire : jeudi de 8h45 à 9h45 et de 18h35 à 19h45

Technique posturale : jeudi de 9h50 à 10h50 et de 19h45 à 20h45

Cours de zumba avec Sylviane :

Zumba : jeudi de 19h45 à 20h45

Body sculpt : mercredi de 9h à 10h

Commandes groupées de fioul et de bois : prochaine commande de fioul, samedi 15 janvier 2015

Cartes et contremarques GIA : les cartes GIA permettent aux adhérents Familles Rurales de bénéficier de nombreuses réductions sur nombre d'activités de la région (cinéma, Château Rouge, Vitam, Petit Pays, forfaits de ski, bowling,...).

Vous pouvez obtenir vos cartes GIA auprès de Laurence Gros le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18h30 toute l'année sauf janvier et août, muni de votre carte d'adhérent Familles Rurales, d'une photo d'identité pour chaque membre de votre famille et d'un justificatif de domicile,

ADEL (amicale détente et loisirs) : le club ADEL propose des parties de cartes, de scrabble et autres moments partagés, Rendez-vous tous les mardis à 14h30 dans la salle de la cure.

Familles Rurales organise deux sorties par an pour permettre aux fidèles de l'ADEL et à leurs amis de découvrir un site de notre région et de partager cette journée en agréable compagnie.



La cantine accueille tous les jours en moyenne 90 enfants.



TAP - Le succès des ateliers

Depuis la rentrée 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité organise les TAP, temps d'activités périscolaires.

Pour la commune d'Arthaz, après consultation des parties diverses (parents d'élèves, enseignants, municipalité...) les TAP sont organisés, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Sur 146 enfants inscrits à l'école cette année, c'est en moyenne 120 enfants qui participent aux TAP chaque vendredi.

En effet, ceux-ci sont facultatifs, et pour l'instant gratuits pour les parents. Les enfants sont répartis en 4 tranches d'âges et sont encadrés par 7 personnes employées par la mairie.



De nombreux ateliers de bricolages, jeux, temps calmes ont été organisés en fonction des âges.

De plus, les 5/6 ans et les 7/8 ans ont bénéficié d'une activité football grâce aux intervenants d'Arthaz Sports. Les 9/10 ans ont quant à eux eu un cycle de tennis avec un professeur au Tennis Club d'Arthaz. Enfin, tous les 5/10ans ont participé à un grand jeu « enquête de l'inspecteur Philibert ».

Juste avant les vacances scolaires, les enfants auront la visite d'une conteuse, un goûter, pris tous ensemble clôturera cette après-midi pour finir l'année en beauté.



Loto - Arthaz entraide 2014



Notre loto du 25 octobre dernier a connu un grand succès. Cette année encore, de nombreux participants ont répondu présent à notre manifestation.

Arthaz Entraide remercie les nombreux partenaires pour leur grande générosité, ainsi que toutes les personnes ayant participé à cette soirée.

Grâce à vous, nous pouvons continuer à mener à bien nos diverses actions. Prochainement, nous remettons un chèque de 4 000 € à l'association « De l'ombre à la lumière » afin d'aider au financement d'un chien guide pour une personne malvoyante, Madame MERMILLOD de Villars Sur Thônes.

Toute l'équipe d'Arthaz Entraide vous donne rendez-vous les 21 et 22 mars 2015 pour son prochain Salon de la Moto Ancienne.



ça s'est passé à arthaz

Cérémonie du 11 Novembre

Émouvante cérémonie à Arthaz, en présence de Cyril Pellevat sénateur-maire entouré de son conseil municipal. Marie-Claire Gobet et Alain Ciabattini, conseillers municipaux, ont lu une lettre d'un Poilu mort au combat, en l'occurrence une lettre de M. Albert Giraud, oncle de M. Albert Chamoux.

Cyril Pellevat a ensuite, rappelé que cette commémoration du centenaire du début de la guerre de 14/18 est un événement qui a mobilisé tous les citoyens et qui est dédié à la fraternité et à la paix. C'est un moment fort de la mémoire.

Le verre de l'amitié a ensuite été partagé à la mairie.



La cérémonie commémorative intercommunale de l'Armistice se déroulait cette année à Reignier-Esery. La lecture de « paroles de poilus », précédait la cérémonie traditionnelle, alors que le Chant des Partisans était interprété par 250 enfants des écoles de la Communauté de communes Arve et Salève dont plusieurs enfants de l'école d'Arthaz.



Une cérémonie intercommunale chargée d'histoire



Les petits arthasiens heureux de leur déplacement.



ça s'est passé à arthaz

Sapeurs-Pompiers - Une caserne motivée

A l'issue de la formation mensuelle de maintien des acquis, les sapeurs-pompiers d'Arthaz ont reçu la visite du Commandant Franck Hamoneau. Ce dernier a récemment pris ses fonctions de chef du Centre de Secours Principal d'Annemasse-Gaillard. Il a tenu à leur témoigner toute sa confiance et leur rappeler toute l'importance et la complémentarité quotidienne de tous les sapeurs-pompiers de l'agglomération. Le sénateur-maire Cyril Pellevat, excusé ce jour là, et l'Adjudant-Chef Eric Gentile peuvent compter sur un effectif de 18 agents motivés et toujours prêts à défendre leur commune.



urbanisme

Autorisations d'urbanisme 2014 du 1^{er} janvier au 30 novembre

25 Déclarations préalables

1	Transformation d'un garage en pièce d'habitation
1	Abris véhicules
2	Abris de jardin
1	Toiture terrasse
1	Pergola
1	Piscine
1	Chenil
5	Modificatifs de façades
1	Aménagement paysager
8	Clôtures
2	Portails

15 permis de construire

5	Maisons individuelles
1	Réhabilitation Ecole en Mairie
1	Réhabilitation de bâtiments existants en 8 appartements
1	Modificatif pour réhabilitation d'une ferme en 11 logements
4	Garages
1	Entrepôt
2	Modificatifs de façades



Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 8 juillet 2014

Attribution des subventions 2014 aux associations

Les membres du conseil municipal ont délibéré pour attribuer à chaque association et organisme mentionnés dans le tableau suivant, une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 qui ne sera versée qu'après communication d'un état de leur comptabilité et le compte-rendu de leur dernière assemblée générale.

Le conseil municipal, a accordé les subventions suivantes pour l'année 2014 :

	Subventions déjà versées en 2014 (en euros)	Subventions à verser en 2014 (en euros)
Arthaz Sports	750	0
Arthaz Tennis Club	400	0
Familles Rurales	3 000	749,44 (3749,44-3000)
Familles Rurales - Cantine	12 000	0
Ecole Primaire Chamarette	450	0
M.F.R. Cruseilles	50	0
M.F.R. Clos des Baz	50	0
M.F.R. Bonne	50	0
M.F.R. Le Belvédère	50	0
« Nous Aussi » (3 résidents)	150	0
Groupement anti grêle	700	0
Assoc communale de chasse		200
Les rodeurs miteux		200
Amicale des pêcheurs		200
Sou des Ecoles		1500
Association des Maires du Var	300	0
Total	17 280	2849,44

Garantie Prêt PLUS TRAVAUX destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 13 logements PLUS au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame

Le Conseil Municipal a délibéré afin de garantir le prêt souscrit par l'OPH de la Haute Savoie auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

La garantie est accordée à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 708 685 euros souscrit par l'OPH de la Haute-Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt PLUS TRAVAUX est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 13 logements PLUS au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Garantie Prêt PLUS FONCIER destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 13 logements PLUS au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame

Le Conseil Municipal a délibéré afin de garantir le prêt souscrit par l'OPH de la Haute Savoie auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

La garantie est accordée à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 516 218 euros souscrit par l'OPH de la Haute-Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt PLUS TRAVAUX est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 13 logements PLUS au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Garantie Prêt PLAI TRAVAUX destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 5 logements PLAI au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame

Le Conseil Municipal a délibéré afin de garantir le prêt souscrit par l'OPH de la Haute Savoie auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

La garantie est accordée à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 182 919 euros souscrit par l'OPH de la Haute-Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt PLUS TRAVAUX est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 5 logements PLAI au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Garantie Prêt PLAI FONCIER destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 5 logements PLAI au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame

Le Conseil Municipal a délibéré afin de garantir le prêt souscrit par l'OPH de la Haute Savoie auprès de la caisse des dépôts et des consignations.

La garantie est accordée à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 129 155 euros souscrit par l'OPH de la Haute-Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

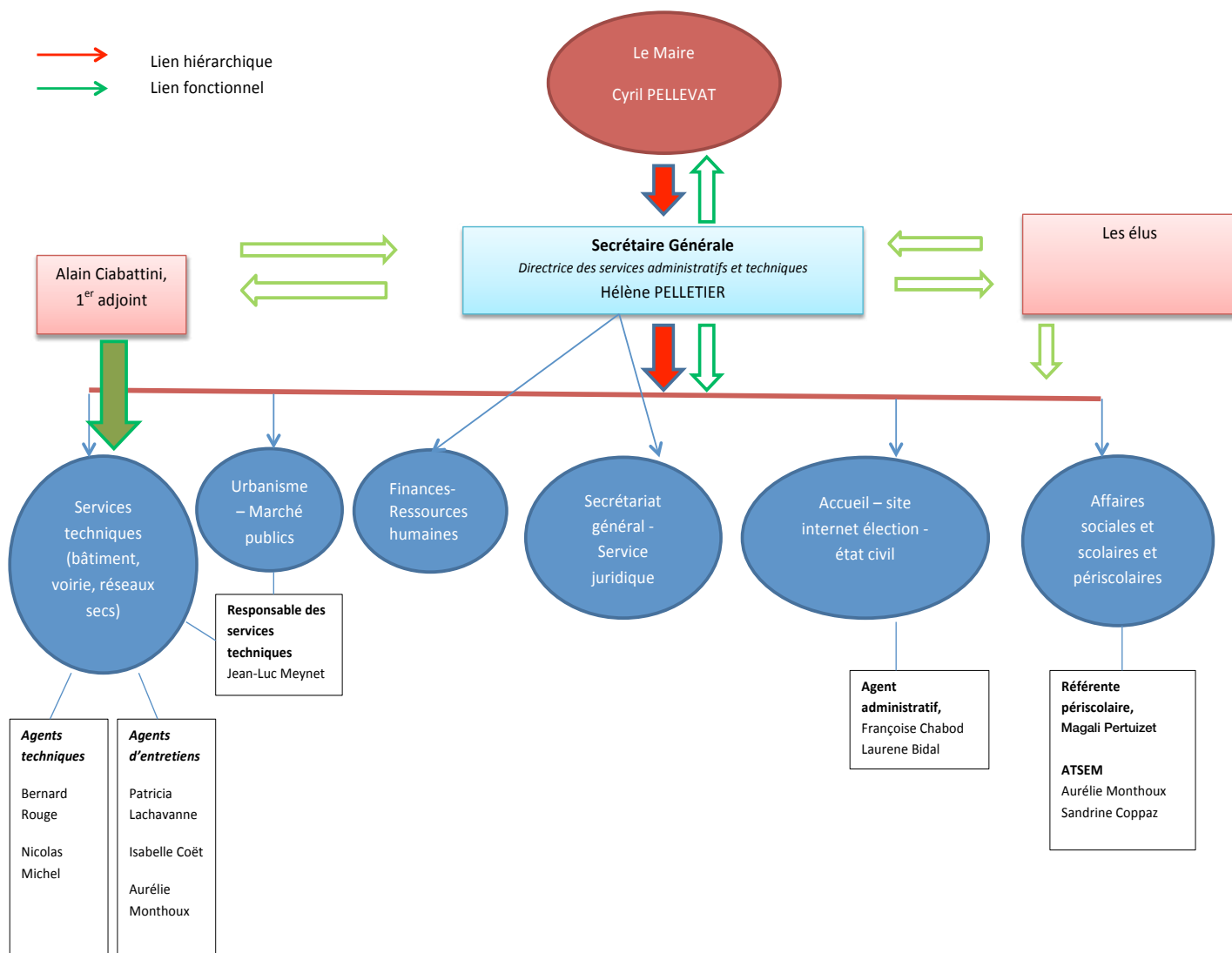
Ce Prêt PLUS TRAVAUX est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 5 logements PLUS au sein de la résidence « ARTHALYS » à Arthaz-Pont-Notre-Dame.



conseil municipal

Personnel communal : adoption de l'organigramme des services

Le Conseil Municipal a voté un nouvel organigramme des services de la commune qui a été élaboré suite au remplacement de la Secrétaire Générale.



Point sur les projets en cours

- Avancement du projet de réhabilitation du bâtiment Jules Ferry : Monsieur Alain CIABATTINI informe que le Désamiantage du bâtiment est en cours. Les travaux ont débuté le 24 juin et se termineront fin juillet. A la rentrée un appel d'offre sera lancé pour la réalisation des travaux.
- Avancement des travaux du stade municipal : Monsieur CIABATTINI informe que les cages de but seront posés le 11 juillet, et le tapis synthétique le 15 juillet. Les employés communaux poseront ensuite la clôture.
- Avancement des travaux sur « La Chapelle » : Monsieur GROS et Monsieur CIABATTINI informent que les travaux d'eau et d'assainissement sont terminés. Le goudronnage est en cours. La fin des travaux est prévue pour la semaine du 15 juillet.

Informations diverses :

- Suite aux impayés du locataire gérant de l'Auberge à Arthaz, et compte tenu de l'état des locaux, les élus demandent au Maire de ne pas renouveler le bail au mois de janvier prochain.
- Le recensement de la population aura lieu en 2015.
- Demande du Président du syndicat mixte du Salève de venir présenter les actions du SMS lors d'une réunion du Conseil Municipal.
- Le Maire invite les conseillers à une réunion de travail sur le PLU, le 22 juillet 2014 à 19h00.



Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 2 septembre 2014

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour un point supplémentaire sur l'autorisation ou non de signer une convention d'animation avec un professeur de Tennis, Monsieur Giudicelli Olivier dans le cadre des TAP. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à l'ordre du jour.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du Conseil Municipal et qui portent notamment sur la désignation de Maître Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat pour le recours en Cassation introduit par Monsieur Forsans, et la décision de non renouvellement du Bail de Monsieur POBEL.

Attribution des subventions 2014 aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les subventions pour l'année 2014, suite à la fourniture des comptes et/ou projets des associations :

	Subventions déjà versées en 2014 (en euros)	Subventions à verser en 2014 (en euros)
Arthaz Sports	750	650 feu d'artifice du 14 juillet
M.F.R. Les tourelles	0	1831,36

Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : création d'un poste d'adjoint technique

Considérant l'accroissement temporaire d'activité aux services techniques pour l'année scolaire 2014-2015, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint technique afin que le Maire procède

au recrutement d'un d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée d'un an maximum et au grade d'adjoint technique 2ème classe.

Emplois d'agents d'animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pendant les temps d'activité périscolaire (TAP)

Dans le cadre de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, le Conseil Municipal a décidé de créer plusieurs emplois temporaires d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet du 2 septembre 2014 au 1 septembre 2015 afin que le Maire procède au recrutement de plusieurs agents d'animation le vendredi après-midi pour l'année 2014-2015, dans la limite d'un animateur pour 18 pour les enfants de plus de 6 ans, et d'un animateur pour 14 pour les enfants de moins de 6 ans.

Animation des temps périscolaires - Convention d'objectifs 2014 pour la mise en place d'une animation tennis

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activité périscolaire (TAP), le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'objectif avec Monsieur Olivier GIUDICELLI, Enseignant professionnel de Tennis pour un montant de 300 euros.

Informations diverses :

- Avancement du projet de réhabilitation du bâtiment Jules Ferry : Monsieur Alain CIABATTINI informe les élus qu'un appel d'offre sera lancé pour la réalisation des travaux courant septembre.
- Avancement des travaux du stade municipal : Monsieur CIABATTINI informe que le terrain synthétique est bien terminé.
- demande de cession d'un terrain de 976 m² en zone N : Monsieur GROS informe le Conseil de la volonté d'un propriétaire de vendre son terrain à la Commune.

Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 7 octobre 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

2014-10-01 Approbation de la convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une autorisation permanente au Receveur Municipal, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux.



Autorisation du reversement par le Syane de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

TAXES - Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin en dessous de 20 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

ASSURANCE - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :
Durée du contrat : 4 ans (effet au 01/01/2015)

Catégorie d'agent : Agent titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés ; Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC et non titulaires de droit public
Risques garantis : Décès, accident de service, maladie imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

Conditions :

Agent titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L	Franchise de 10 jours en maladie ordinaire Taux de 5.45%
Agents titulaires affiliés à l'IRCANTEC et non titulaires de droit public	Franchise de 10 jours en maladie ordinaire Taux de 0.91%

FONCIER - Acquisition de la parcelle B 1890 « les Moulins »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de proposer au propriétaire l'acquisition de la parcelle B1890 à 500 euros ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- Décide de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Achard, Notaire à Reignier ;
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

VOTE d'une motion dans le registre d'enquête publique dénonçant les deux projets de la société GEOFORON concernant la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques basse température, et la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide du vote d'une motion pour manifester leurs inquiétudes sur la question de la recherche de l'exploitation de gîtes géothermiques.

Ils constatent les délais extrêmement courts d'information des collectivités sur des sujets qui les intéressent pourtant au premier plan, les collectivités locales étant engagées de longue date dans la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire, en lien avec les intercommunalités du secteur.

Les collectivités sont d'ailleurs reconnues par l'Etat comme gestionnaires des ressources et, animées par une volonté de développement durable de leurs territoires, elles veillent conformément à l'article 6 de la Charte de l'Environnement, à concilier la protection et la mise en valeur de l'Environnement, le développement économique et le progrès social.

Ils souhaitent obtenir de plus amples informations sur les risques que les techniques de géothermie profonde pourraient engendrer sur la stabilité du sol et du sous-sol et sur la qualité des eaux exploitées pour la ressource en eau potable, au-delà des captages prioritaires.

Persuadés qu'il est nécessaire de mettre en œuvre l'utilisation d'énergies renouvelables, les élus du conseil municipal ne sont pas convaincus que la géothermie profonde soit l'énergie renouvelable la plus adéquate pour notre région, notamment compte tenu des ressources hydrauliques du secteur.

Ils s'interrogent sur l'opportunité des tels projets nécessitant 5000 m² de terrains alors même que les tensions foncières sont exacerbées sur les bas versants et les fonds de vallée.

Ils souhaitent également attirer l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête et



de Monsieur le Préfet sur le fait que ce type de projet est de nature à renforcer la présence de véhicules et notamment de véhicules lourds, à minima pendant la phase de recherche. Le conseil municipal s'inquiète de la pollution qui sera engendré par ce type de projet.

Les élus du Conseil municipal s'interrogent également sur la prise en considération des dangers sismiques. La nature des sols du secteur doit être étudiée avec attention. Sur ce sujet, les retours d'expériences de territoires voisins ou comparables, aussi bien pour des sites en exploitation que pour les impacts des travaux de forage sont à intégrer dans la réflexion.

- SOLLICITE l'inscription de cette motion dans le registre d'enquête publique déposé en mairie de Reignier.
- MARQUE son opposition à toute recherche, et a fortiori à l'exploitation de l'énergie géothermique profonde sur le territoire communal, et ses abords.
- DENONCE le manque de concertation avec les élus locaux, notamment concernant l'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'Ecologie jusqu'au 16 Juillet 2014.
- DENONCE l'absence d'évaluation globale des incidences de mise en œuvre d'une opération de géothermie.

- DEMANDE la mise en place d'un débat public préalable à toute recherche de gîte géothermique et donc à toute prise de décision.

Attribution des subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de subvention de l'Ecole à hauteur de 4950 euros pour le séjour à Piriac-Sur-Mer :
- REFUSE les autres demandes de subvention d'association dont le siège social est situé en dehors la Commune, et dont aucun bénéficiaire habite la Commune.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire fait part aux élus des différentes commissions de travail auxquelles il appartient en tant que Sénateur (la réforme territoriale, l'Education et les rythmes scolaire, la communication, les affaires européennes).
- Le congrès des maires qui aura lieu les 24,25, 26 novembre 2014 à Paris.
- Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles : Monsieur le Maire informe les élus du Courrier du Préfet et du Directeur Départemental des Finances Publiques du 9 septembre 2014 demandant la communication du nom des propriétaires assujettis à cette taxe. Les élus conviennent ensemble de ne pas fournir ces noms.

Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 3 novembre 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire informe les conseillers des dernières décisions prises, à savoir le lancement d'une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation de la future micro-crèche.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

URBANISME - Délibération modificative de révision du PLU, annulant et remplaçant la délibération du 26 juin 2013.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite à un recours pour excès de pouvoir, le tribunal administratif de Grenoble, par un jugement du 12 décembre 2013, a annulé la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2011 approuvant le PLU en tant qu'elle classe en zone N les parcelles cadastrées section A sous les numéros 1956, 1957 et 1958.

Il précise qu'il a été décidé de faire Appel de ce

jugement dans une requête datée du 21 janvier 2014 devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, mais que la procédure est loin d'être terminée.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit le 25 juin 2013 la révision du PLU, et que l'assemblée a débattu sur le nouveau PADD lors de la session du 3 décembre 2013.

Considérant que suite au jugement annulant partiellement le PLU, les parcelles A 1956, 1957 et 1958 n'en dépendent plus mais répondent uniquement au Règlement National d'Urbanisme. Afin qu'elles soient prises en compte dans le futur PLU traitant de l'ensemble du territoire communal, il convient par conséquent de modifier les termes de la délibération du 25 juin 2013 afin qu'elle prescrive la révision du PLU sur l'ensemble du territoire à l'exception des parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 pour lesquelles la délibération doit prescrire l'élaboration d'un PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité,



- DE PRESCRIRE la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, excepté les parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 ;
- DE PRESCRIRE l'élaboration du PLU pour les parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 ;
- DE POURSUIVRE l'avancement de la procédure actuellement en cours ;
- DE MAINTENIR toutes les autres décisions énoncées dans la délibération du 25 juin 2013, concernant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation, les autorisations de signature données à monsieur le Maire, et les demandes de dotation ;
- DE DIRE que la présente délibération sera notifiée à toutes les personnes listées sur la délibération du 25 juin 2013, et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

FONCIER - Acquisition des parcelles B 1475, B 1476, B 1477 en vue de l'élargissement de la route de Pont-Notre-Dame

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité

- Décide d'acquérir les parcelles suivantes aux prix de :
 - 1440 euros à Monsieur Ducret Christophe ;
 - 2320 euros à Monsieur Ducret Serge ;

Propriétaires	Parcelles	Superficies m ²
Les Consorts Ducret	B 1475	23
	B 1476	6
	B 1477	18

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- Décide de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Achard, Notaire à Reignier ;
- Dit que les frais de Notaire et de Géomètre seront à la charge de la Commune.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre),

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-2015 dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment Jules Ferry
L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :
 - Signature des marchés de travaux : MARS 2015
 - Démarrage du chantier : AVRIL 2015
 - Date d'achèvement de l'opération : JUIN 2016

SUBVENTION - Attribution des subventions 2015, annule et remplace la délibération du 7 octobre 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2014-10-7 du 7 octobre 2014
- ACCEPTE la demande de subvention de l'École à hauteur de 4050 euros pour le séjour à Piriac-Sur-Mer.

Informations diverses :

Le Maire informe les élus de sa démission du mandat de Vice-Président au Bureau Communautaire de la Communauté de communes Arve et Salève, et de son remplacement par Mme Elodie RENOULET qui devra être élue par les autres membres du Bureau. Il reste cependant membre de l'Assemblée Générale.

- Commission Travaux : Monsieur le Maire fait part aux élus de la prochaine Commission Travaux qui aura lieu le 13 novembre concernant la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry. Il sera notamment proposé de revoir les dépenses en termes d'aménagement extérieur afin de réduire le montant final de l'opération.

Il soumet également au Conseil son souhait de travailler ensemble sur plusieurs projets comme celui de l'avenir de l'Auberge d'Arthaz, sa rénovation et sa future exploitation. Ainsi que la question de savoir quel type de service pourra être mis en place sur le terrain à côté de la Station de Lavage.

- Monsieur Alain CIABATTINI, évoque à son tour la nécessité de réaliser des travaux de remise aux normes au sein d'autres bâtiments communaux, tels que l'Épicerie et le Presbytère. La priorité sera donnée au projet de rénovation de l'Auberge.
- Commission Salle Communale : Monsieur le Maire et Madame Régine MAYORAZ font part au Conseil de dysfonctionnement concernant l'entretien de la Salle Communale par le Gardien, ainsi que sur l'inventaire des couverts et du mobilier. Le Maire prendra les mesures nécessaires pour rétablir le bon entretien de la salle.
- Commission urbanisme : Monsieur Laurent GROS fait un point sur les certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire en cours.

Monsieur Laurent GROS rappelle la convocation de la commission le jeudi 13 novembre à 20h30

Pour finir, le Conseil fixe la date du prochain Conseil au lundi 1^{er} décembre à 20h30, et demande aux élus de venir à 19h30 afin que Mme Charon vienne présenter le projet de Plan local d'Habitat.



Naissances

SILVE Thomas, Antoine, Roger, Alphonse - 17.03.2014
BEYOU Margaux, Clara, Pauline - 05.02.2014
FLAMENT Emna - 02.02.2014
KARAKELI Erdem - 04.05.2014
RICOL Chloé - 20.05.2014
TAPPONNIER Isaac - 26.05.2014
COMORETTO Gaspard, Arthur, Romain - 27.05.2014
ANDRIEUX Alice, Mireille, Céline - 27.05.2014
METRAL Sacha, François, Jean-Claude - 13.06.2014
GONNET Mia, Marion, Clara - 17.06.2014
LOINTIER Océane, Nelly - 10.07.2014
LEOTY Titouan, Georges, Michel - 24.07.2014
MAILLE Juliette, Victoria, Rose - 29.07.2014
HULIN Léon, Gabriel, Aimé - 09.10.2014
GUIMET Ophélie, Candice - 17.10.2014
CZORNY Charlie, Alain, Casimir - 16,11,2014

Mariages

BECERRA Alphonso et BOUFFARD Laure, Nadine, Mireille - 04.07.2014
LOINTIER Henry, Kléber, Michel et MORALES Sophie - 16.08.2014
THIEL-ROSSAT Philippe, Max et RIBEIRO Christine, Monique - 02.08.2014
TEMIZ Adem et TEMIZ Meryem - 24.05.2014
TEMIZ Halil et ACAR Serife - 13.12.2014

Décès

BURNET Claude, François - 11.01.2014
CHAILLOUX Odette, Mireille veuve HOSS - 01.02.2014
DARFEUIL Jeannine épouse MACHISSOT - 08.09.2014
DEWALLE Marie, Thérèse, Blanche épouse PICARD - 15.03.2014
MAULET Renée, Rosalie veuve VACHOUX - 17.03.2014
MERANDON Jean, François - 13.11.2014



Harmonie Reignier - Esery

Encore une année musicalement réussie pour l'Harmonie municipale de Reignier-Esery. Preuve en est, cette vieille dame a encore une fois ravi les oreilles des Reignierants et des Esériens avec son concert de la fête des mères le 24 mai ainsi que celles des Muraziens le 30 mai dernier.

Cette année, l'harmonie a décidé d'honorer les terres natales de son chef, Carlo Cambiaso, et d'organiser une soirée italienne où nous aurons l'occasion de déguster des plats venant de l'autre côté du Mont Blanc, ainsi que de se déhancher sur de la musique traditionnelle.

Alors n'hésitez plus, sortez vos agendas et inscrivez d'ores et déjà vos rendez-vous musicaux pour 2015 :

Samedi 28 mars 2015 :

soirée italienne à la MJC de Reignier

Samedi 30 mai 2015 :

concert de la fête des mères à la MJC de Reignier

Samedi 27 juin 2015 :

concert "l'harmonie se ballade" à La Muraz

Samedi 13 juillet 2015 : bal champêtre animé par l'orchestre « Lou Vero » à Reignier.

Si l'envie vous prend de jouer un peu de musique dans une ambiance familiale et décontractée, l'harmonie sera très heureuse de vous accueillir tous les vendredis soirs à 20h30 sous l'école primaire de Reignier. L'Harmonie est toujours à la recherche de musiciens alors n'hésitez plus.

Pour tout renseignement :

harmoniedereignier@gmail.com



L'ADMR - Un service précieux

L'ADMR de Reignier est un service d'aide à la personne restée à son domicile. Ce service est mandaté par des financeurs comme le Conseil Général, la CAF, les Caisses de Retraite entre autres, ainsi que par les Mairies qui participent à son financement par des subventions. Ce service s'adresse à des personnes âgées plus ou moins en état de dépendance, à des personnes de tous âges souffrant d'un handicap ainsi qu'à des jeunes familles traversant une difficulté ponctuelle dans la gestion de la vie quotidienne et l'éducation de leurs enfants.

Mais ce service ne peut fonctionner qu'avec un personnel d'intervention suffisant, qualifié ou expérimenté qui fait cruellement défaut en ce moment. Aussi recrutons nous d'urgence des aides à domicile

(hommes ou femmes) avec diplômes (DEAVS, AVS ou VAE) ou avec expérience du service à la personne.

Ces intervenants doivent impérativement être majeurs et posséder un véhicule automobile. Leur mission est d'assurer aux personnes aidées le confort et la qualité de vie auxquels chacun devrait pouvoir prétendre dans ses vieux jours ou dans des moments difficiles: accompagnement relationnel, entretien du lieu de vie et du linge, préparation de repas, courses et pour certains aide au lever-coucher et à la toilette.

Si vous êtes intéressé, adressez nous votre candidature et lettre de motivation à l'adresse suivante:

ADMR Reignier Les Tourelles
147, Grande Rue - 74930 Reignier



Les Plantes invasives

Une plante invasive est une plante exotique naturalisée, dont la prolifération crée des dommages aux écosystèmes naturels ou semi-naturels. Elle est exotique car introduite volontairement ou involontairement par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle. Elle est naturalisée car capable de se répandre naturellement et durablement sans nouvelles introductions par l'homme en s'intégrant aux groupements végétaux de milieux naturels ou influencés par l'homme. Elle se distingue des plantes indigènes envahissantes qui appartiennent à notre territoire. La propagation rapide et en masse de ces espèces végétales, dites invasives ou exotiques envahissantes, inquiète en raison des effets néfastes sur la biodiversité, des conséquences économiques que peuvent engendrer la modification des milieux colonisés ou même des conséquences sanitaires de certaines de ces espèces possédant un haut pouvoir allergène ou irritant. Ces plantes souvent attractives, croissent par l'intermédiaire de leurs très nombreuses graines résistant pendant des années dans le sol, par leur partie souterraine en drageonnant depuis leurs racines, et par marcottage. Elles se propagent en envahissant progressivement les terres agricoles, les jardins, les zones alluviales... Certaines sont toxiques pour l'homme ou le bétail. Elles banalisent la flore et appauvrissent la biodiversité de toute une région, elles déstabilisent les berges des cours d'eau.



La renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante envahissante qui colonise peu à peu les abords de nos cours d'eau. Elle étouffe et empoisonne les plantes en place et ne leur laisse aucune chance de repousser. Les moyens de lutte sont très lourds à mettre en place, la plante se développant par le biais d'un système racinaire très profond (les rhizomes peuvent atteindre plusieurs dizaines de mètres!). Il faut l'éliminer en la couvrant et en l'arrachant chaque année.



La Berce du Caucase

La Berce du Caucase est la plus grande des ombellifères d'Europe (2 à 5m de hauteur), ce qui fait d'elle une plante ornementale aussi remarquable que hautement allergisante. En effet, l'effleurement de n'importe quelle partie de la plante, notamment les feuilles, sur la peau nue peut créer de graves brûlures. Ce qui est particulièrement préoccupant, puisque cette plante s'échappe depuis peu des parcs et jardins pour coloniser des milieux plus sauvages : le long des talus de chemin de fer, des autoroutes ou des fossés, dans les terrains vagues, mais aussi dans les prairies, les prés, sur les berges des cours d'eau, en zones fraîches et humides... Il faut l'arracher (avec des gants épais!) et couper les rhizomes en été.



L'Ambroisie

Elle provoque de sévères allergies. Vérifiez sous vos mangeoires car il peut y avoir des graines d'ambroisie dans les graines commercialisées pour nourrir les oiseaux. Risque de confusion avec l'Armoise. Les feuilles de l'Ambroisie ont le même vert sur leurs faces inférieures et supérieures et n'ont pas d'odeur quand on les froisse.

Pour éviter de vous laisser envahir, n'acceptez pas n'importe quel remblai, évitez de laisser un sol à nu, semez et plantez des espèces indigènes couvrantes, adaptées au milieu. Il faut également nettoyer minutieusement les outils et le matériel entrés en contact avec les plantes indésirables.



informations diverses

Cambriolages - Les bons comportements

Suite à de nombreux cambriolages sur la commune, nous vous recommandons la plus grande prudence.



LES BONNS COMPORTEMENTS

(Commerces – Habitations – Véhicules)

ECHEC AUX CAMBRIOLEURS !

JAMAIS !	TOUJOURS !
S'absenter, même pour une courte durée, sans un minimum de précautions élémentaires	Avertir une personne de confiance de votre absence (famille – ami – voisin - concierge – collègue de travail – employés..) ;
Laisser des objets de valeur (bijoux, numéraires, chéquiers ...)	Cacher vos valeurs au domicile ou les déposer chez une personne de confiance, voire dans un coffre (de commerce, maison ou banque) ; Laisser une somme modique facilement accessible ... ;
Laisser vos clés dans des lieux accessibles et notoirement connus de tous (boîte aux lettres, caisses – bureaux, pots de fleurs, paillasson..)	Fermer les fenêtres, volets, portes à double tour, et enclencher les systèmes anti-intrusions.
Laisser l'image d'un lieu inoccupé	Laisser vos clés à une personne de confiance pour relever votre courrier et laisser présumer de votre présence (lui demander de fermer et d'ouvrir régulièrement les volets, d'allumer les lumières) et penser à le faire vous même en cas d'absence momentanée.
POUR CEUX QUI RESTENT ! ORGANISEZ VOUS AU SEIN DE VOTRE QUARTIER => VIGILANCE !!!	
<ul style="list-style-type: none">• surveiller les allées et venues des personnes étrangères au quartier ;• intéressez-vous aux déménagements en cours, surtout si le propriétaire est absent ;• observez bien les personnes que vous estimez suspectes, relevez leur signalement, le numéro et la couleur du véhicule qu'elles utilisent et cela même si votre observation ne vous concerne pas directement ... ;• <u>Préservez-vous du home jacking</u> : même si vous faites une sieste, ou pendant un repas ou encore en regardant la télévision le soir, <u>verrouillez vos accès</u> (maison + garage ou dépendance)• ne laissez jamais d'objet de convoitise dans le hall d'entrée (clés de vls, sac a main, porte feuille, chéquier..).	

ECHEC AUX VOLEURS A LA ROULOTTE ! AUX VOLEURS DE VOITURES !

1. la nuit, stationner dans les endroits éclairés et de passage ;
2. verrouiller toujours le système de blocage de direction ;
3. laisser une vitesse enclenchée en plus du frein a main ;
4. retirer du véhicule vos « papiers » et valeurs ;
5. ne laisser jamais d'objets de convoitise visibles à l'intérieur (idem lors circulation) ;
6. retirer si possible votre autoradio ;
7. fermer les vitres et le toit ouvrant ;
8. fermer toujours à clés les portières et le coffre – retirez vos clés si vous devez vous absentez momentanément de votre véhicule même en cas d'accrochage (car-jacking)...

UN SIMPLE DOUTE DOIT MOTIVER VOTRE APPEL SANS DELAI A LA GENDARMERIE, AUSSI POUR VOTRE SECURITE, COMPOSEZ LE 17 !



informations diverses



au cœur
d'un avenir plus vert

Les communes d'Arve et Salève font l'objet, depuis 2011, d'une étude précise qui permet de vérifier l'efficacité du tri sélectif et du tri en déchèterie sur notre territoire.

En effet, qui n'a pas mis dans sa poubelle le paquet de publicité que l'on vient de recevoir dans sa boîte aux lettres, ou la bouteille d'eau en plastique, le flacon de verre de la sauce bolognaise, la tonte de son petit gazon... Pour cela, des échantillons prélevés régulièrement, déterminent le pourcentage des déchets recyclables et des matières compostables rejetées dans les ordures ménagères collectées.

Nous pouvons faire mieux !

La quantité de déchets valorisables qui se retrouvent dans le camion benne, cumulée par le nombre d'habitants, représente une somme considérable.

Voici quelques chiffres qui en disent plus longs que les discours :

- 69% des emballages (aluminium, bouteille et flacon de plastique, emballage métaux ferreux) sont dans nos ordures ménagères soit 11kg/habitant/an
- 38% des emballages papier, imprimés publicitaires, journaux, revues, etc... ; soit 23 kg/habitant/an
- 20% de verre soit 10 kg/habitant/an
- 35% de déchets alimentaires pouvant être mis en composteur, soit 87 kg/habitant/an
- textiles, et petits appareils électro-ménagers ont également été trouvés lors de cette étude et de nombreux produits alimentaires non consommés.

Le tri de cette étude a été effectué selon 13 catégories et 36 sous-catégories réparties en fonction du guide du tri. Ce guide est à votre disposition sur le site du sidefage www.sidefage.fr/guides-du-tri-et-des-dechets

Quel impact financier pour le contribuable ?

Le coût du traitement des ordures ménagères s'élève à 544 840 € pour la collectivité. Le simple geste de trier vers les conteneurs mis en place (pour les emballages métal, plastique, le verre et le papier) permettrait d'économiser environ 96 000 € sur le transport et l'incinération de ces déchets immédiatement. Sans tenir compte de l'impact important sur l'environnement par le recyclage d'éléments valorisants et valorisés tels que les emballages métaux, le papier, les cartons...

La composition des ordures ménagères évolue peu depuis 2011. Un effort de tous permettra de limiter les impacts autant financiers qu'environnementaux liés à leurs traitements.

56% des ordures ménagères de la Communauté de Communes Arve et Salève peuvent faire l'objet de tri et, ou, de compostage.

Quelques exemples des déchets trouvés dans les ordures ménagères lors de cette étude





informations diverses



au cœur
d'un avenir plus vert

Le compostage : une méthode traditionnelle et écologique du traitement des déchets verts

Devant l'augmentation constante de la quantité de déchets verts apportés à la déchetterie, les élus de la Communauté de Communes Arve et Salève ont mis en place une opération « composteurs individuels ».

Outre les déchets de jardin, ces composteurs reçoivent également les restes de repas qui représentent environ 30 % de nos ordures ménagères !

Cette méthode de traitement, ancestral et naturelle, est également une économie pour notre environnement : moins de camions sur les routes, moins de déplacements en déchetterie, moins de gaz d'échappement ... Le produit obtenu est un engrais biologique, utilisable pour les jardins (autant d'ornement que potager), les balconnières, et les plantes d'appartement ...

Une économie pour la collectivité et les contribuables

Les gestes de tri ont permis jusqu'à présent de ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le compostage est bien une solution pour aller encore plus loin dans les économies, l'objectif étant, non pas de maintenir le taux de cette taxe, mais bien de le baisser.

Comment faire pour se procurer un composteur ?

Les composteurs sont mis à disposition au prix de 15 €, (au lieu de 35€), et 18 € avec un « agitateur ». **Les inscriptions et distributions sont réalisées en Mairie.** Une charte de bon fonctionnement sera signée par l'utilisateur et la Collectivité.



Cette opération est réalisée en collaboration avec le SIDEFAGE, et avec le soutien financier du Conseil Général de la Haute-Savoie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Heures ouverture mairie :

lundi	de 14h à 17h
mardi	de 14h à 19h
mercredi	de 9h à 12h
jeudi	de 14h à 17h
vendredi	de 14h à 19h

Tél.	04 50 36 01 78
Fax	04 50 36 05 11
Adresse mail	mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture Poste :

lundi	de 9h à 12h
mardi	de 9h à 12h
mercredi	fermé
jeudi	de 9h à 12h
vendredi	de 9h à 12h le 18
samedi	de 9h à 12h

Tél.	04 50 36 03 01
------	----------------

Pompiers : faire le 18

Gendarmerie

Reignier-Esery : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles

Bellecombe : 04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève : 04 50 43 46 14

Pour rappel le ramassage des ordures ménagères est de la compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).



Nous remercions Jessica Moussier pour les photos de couverture.

**À la veille des fêtes de fin d'année,
la commission communication vous souhaite de joyeuses fêtes
et vous adresse ses meilleurs vœux.**